

FRANCO CARRASCO : Nous allons commencer dans 20 secondes. Nous allons commencer cette séance. Veuillez lancer l’enregistrement.

Bonjour, je m’appelle Franco Carrasco et je serai le responsable de la participation pour cette session. Bienvenue à la session conjointe avec le Conseil d’Administration de l’ICANN et les représentants des entités commerciales. Veuillez noter que cette session est enregistrée et qu’elle respecte les normes de comportement attendu de l’ICANN.

L’interprétation pour cette session comprendra l’anglais, le français, l’espagnol, le chinois, le russe et l’arabe. Veuillez indiquer votre nom pour l’enregistrement et la langue dans laquelle vous vous exprimerez si vous parlez une autre langue que l’anglais. Veuillez parler à un rythme raisonnable pour permettre aux interprètes de bien faire leur travail.

Cette discussion se déroule aujourd’hui entre le Conseil d’Administration de l’ICANN et le CSG, donc nous ne prendrons pas de questions du public. Cependant, tout le monde est invité à utiliser le chat. Veuillez noter que les chats privés ne sont possibles qu’entre les panélistes dans le format webinaire de Zoom. Tout message envoyé par un panéliste ou un participant standard à un autre participant standard sera également vu par les hôtes, les coanimateurs et les autres panélistes de la session.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d’un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu’elle soit incomplète ou qu’il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

et CSG

FR

Sur ce, je vais donner la parole à la présidente du conseil de l’ICANN, Tripti Sinha.

TRIPTI SINHA :

Merci Franco.

Bonjour à tout le monde et bienvenue à cette session conjointe entre le Conseil d’Administration et le CSG. Nous sommes toujours très heureux d’avoir ce genre de réunion qui nous permet de poser des questions et cela permet de rendre des réunions très honnêtes.

Je vais donner la parole à Chris Buckridge qui va présider cette séance.

CHRIS BUCKRIDGE :

Merci Tripti.

Bienvenue à tout le monde à cette séance. Nous sommes à la fin de la journée 2. On dit ça pour rigoler évidemment, mais on sent que c’est la fin de la journée. Nous avons énormément de sujets, des sujets très intéressants dont nous allons parler aujourd’hui et nous sommes très heureux d’entendre les points de vue sur chacun de ces sujets.

Je vais donner la parole pour commencer au président du CSG, Philippe, qui va lancer le premier sujet d’aujourd’hui qui fait écho à une discussion qu’on a eue avec un autre groupe sur la directive NIS2. Philippe, vous avez la parole.

et CSG

PHILIPPE FOUQUART : Je vais être très rapide, si vous me permettez, et je donnerai la parole ensuite à Mason qui nous aidera à comprendre un peu la variété des sujets en dessous ce sujet.

MASON COLE : Je suis président de la BC. Merci de la part de la BC de nous accueillir ici. Nous sommes très heureux de pouvoir discuter avec vous.

J’ai déjà quelque chose que je veux dire au nom du CSG, le groupe de représentants d’entités commerciales. Merci beaucoup de nous accueillir ici, de nous permettre de parler de cette directive. Nous accueillons les questions du Conseil qui ont été posées avant l’ICANN79 en ce qui concerne le développement d’une politique adjacente. Il n’y a pas encore de position unifiée au sein du CSG en ce qui concerne ce développement politique par rapport à la directive NIS2.

La seule chose où nous sommes d’accord pour le moment, c’est qu’il n’y a pas d’attentes de la part du CSG que l’organisation de l’ICANN puisse mettre en œuvre des régulations gouvernementales ou de développement dans différentes juridictions.

Le CSG est d’accord pour dire que c’est une opportunité pour les parties contractantes d’avancer les politiques WHOIS d’une manière qui pourrait harmoniser les opérations avec les demandes NIS2, y compris le maintien de données WHOIS, la vérification de ces données des requêtes légitimes, la disponibilité de l’enregistrement pour les personnes légales et l’accès du WHOIS gratuitement. Ce qu’il faut voir, c’est le résultat de la transposition de la directive avec les 90 États

et CSG

FR

membres. Mais nous sommes optimistes. Merci beaucoup. Nous avons hâte de pouvoir discuter avec le Conseil.

CHRIS BUCKRIDGE : Merci beaucoup pour cette prise de parole. Nous sommes complètement d’accord avec cela et nous avons également hâte de voir des discussions pour entendre vos inquiétudes. Mais je crois que l’objectif ici, c’est vraiment d’expliquer les enjeux.

BECKY BURR : Merci. Nous avons déjà eu quelques échanges entre nous. Et quand Mason a parlé de ce sujet, nous avons pu avoir des échanges avec le CSG. L’idée, c’est vraiment de mettre ce sujet sur la table, de pouvoir avoir une vraie discussion entre nous et une discussion en profondeur.

La première question ici que nous avons, évidemment, nous ne savons pas comment cela va s’appliquer en pratique et quand cela sera appliqué en pratique, c’est une directive de l’Union européenne, donc cela s’appliquera sans doute aux États-membres, mais la première question que l’on a, c’est de savoir si vous pensez qu’il y a quelque chose que le contrat de l’ICANN ou des politiques de consensus qui est aligné avec la directive NIS2. C’était ma première question.

MASON COLE : Merci Becky pour cette question. Non, je ne sais pas s’il y a un alignement, comme vous m’avez demandé. Je pense qu’il y a une position de la part des entités commerciales d’harmoniser les

et CSG

FR

politiques de l’ICANN avec la directive NIS2, mais il n’y a pas d’attentes de la part de l’ICANN de devenir une manière pour les régulateurs européens de mettre en œuvre leurs propres politiques. L’idée, c’est d’avoir une harmonisation dans le monde du WHOIS et ce peut être une opportunité pour rendre ces politiques peut-être un peu plus similaires.

LORI SCHULMAN :

Il y a une division. Je vais parler du CSG.

En ce qui concerne notre position au plus haut niveau, il y a une question de responsabilité de contrôle des données pour les bureaux d’enregistrement. En théorie, ils sont libres de respecter la NIS2 ou pas ; et ça, c’est en théorie. Mais ce n’est pas forcément juste parce qu’il faut se conformer au RGPD et en particulier pour les cadres d’élaboration des politiques, puisque nous les avons formulés pour qu’ils s’adaptent au RGPD.

C’est assez historique de voir qu’il y a des politiques qui sont développées et qui peuvent être appliquées au sein du NIS2. C’est à la communauté d’expliquer en réalité, de nous permettre de comprendre ce que l’on considère comme termes, comme mise en œuvre. Il faut que ce soit raisonnable de comprendre que l’ICANN a une responsabilité de se conformer à cette directive.

BECKY BURR :

C’est très utile pour moi parce que j’entends des points de vue que je n’avais pas encore entendus, parce que c’est assez différent de ce que j’avais entendu avant. Ce n’est pas que je n’ai jamais entendu ce que

et CSG

vous venez de me dire, mais j’avais entendu quelque chose d’assez différent. Ce que j’avais compris en tout cas, c’est qu’il y avait un point de vue qui disait que soit les contrats soit les politiques de consensus demandaient une conformité complète avec la NIS2, et je ne vous ai pas entendu dire cela.

LORI SCHULMAN :

Non, ce n’est pas ce que je dis. Et vous avez posé une question directe sur les contrats, mais au plus haut niveau, je dirais que non. Les pratiques de la communauté, les lignes directrices en tout cas et les politiques qui ont été élaborées dans le processus d’élaboration des politiques, il y a énormément de balles en l’air en réalité. La question des contrats ne répond pas forcément à l’enjeu complet. Nous essayons d’appliquer cette théorie à la pratique parce qu’il y a des enjeux qui sont très confus, même au sein de la communauté.

BECKY BURR :

Je n’essayais pas de rendre les choses plus simples qu’elles ne le sont, mais j’essayais juste de clarifier que nous sommes tous d’accord pour dire qu’au jour d’aujourd’hui – et je ne dis pas ce qui est idéal –, mais pour le moment, les bureaux d’enregistrement et les opérateurs de registre peuvent se conformer à la directive NIS2 et les contrats de l’ICANN également se conforment.

LORI SCHULMAN :

Oui, du point de vue de l’IPC, on peut y répondre. Mais une fois que l’on a dit cela, il y a un débat au sein de notre unité constitutive pour savoir

si les contrats reflètent effectivement la réalité ou pas. C’est une question que j’ai comprise, parce que les bureaux d’enregistrement ont une certaine liberté, donc ils peuvent se conformer tant qu’ils veulent. Je vais le redire parce que d’un point de vue légal, c’est vrai, mais en ce qui concerne la politique et de voir ce qui se passe au niveau de l’ICANN et la direction requise par l’ICANN, c’est une autre question.

CHRIS BUCKRIDGE : Thomas et Mason.

THOMAS RICKERT : Comme vous le voyez, c’est une question très compliquée. Nous ne sommes pas tout à fait d’accord au sein du CSG, mais nous sommes très reconnaissants que Mason ait parlé en notre nom et résumé nos points de vue au sein de la CSG.

Pour l’unité constitutive des fournisseurs de services Internet, nous avons également suivi cette discussion et nous savons qu’il n’y a pas de position commune. Mais je pense qu’il y a plusieurs thèmes qui ont évolué et je crois même que certains individus au sein de notre unité constitutive soutiennent ces positions. Cependant, nous n’avons pas encore défini une manière de traiter les données d’une manière qui se conforme avec la NIS2 et nous n’avons pas trouvé quelque chose qui empêcherait les parties contractantes de ne pas rentrer dans le contrat. Tout cela pour vous dire qu’il nous faudra collecter les données pour les contrats administratifs dans les cas où ces contrats sont différents. En tout cas, il y a un article 28 dans les EPDP qui nous permet de faire cela.

et CSG

FR

Je pense qu’en tout cas il y a un soutien majoritaire, pas complet, pas de tous, mais un soutien de certaines personnes pour utiliser des lois nationales comme déclencheurs pour lancer des élaborations de politiques grâce à cela, parce que cela pourrait avoir un impact sur le modèle multipartite de l’ICANN.

CHRIS BUCKRIDGE : Juste pour vous rappeler de parler un peu plus lentement pour les interprètes, s’il vous plaît.

MASON COLE : Je vous remercie de votre commentaire sur l’unité constitutive de la propriété intellectuelle, sur la BC et sur le travail qu’ils peuvent faire en commun et la collaboration. Merci Tripti. J’apprécie vraiment la bonne volonté en interne du CSG pour arriver à des points communs.

Sous la NIS2 et sous les politiques actuelles, nous comprenons que pour ce que nous avons toujours pour les politiques du WHOIS, il y a peut-être une manière d’équilibrer les politiques lorsqu’il s’agit des exigences. C’est juste une idée. Merci Chris.

LORI SCHULMAN : Lorsqu’il s’agit de l’EPDP puisque cela fait déjà un moment, les contacts administratifs sont optionnels. Il faudra peut-être reconsidérer cela. Nous savons qu’il y a des lois qui vont arriver qui vont exiger que ce soit fait. Nous voulons nous focaliser sur le bon fonctionnement en conformité avec les différentes lois. Merci.

et CSG

FR

BECKY BURR :

Je pense que ce que vous voyez comme un besoin d’élaboration de politiques correspond au fait que l’on pourrait imposer les mêmes exigences aux bureaux d’enregistrement et aux opérateurs et non de les mettre dans la même boîte au niveau de la conformité. Quand on parle de changer les politiques au niveau mondial pour faire face au RGPD, c’est une position. Je ne sais pas comment on pourrait mettre cela en œuvre. Nous en avons parlé avec l’ALAC, ils ont clarifié leur point de vue pour dire que les opérateurs de registre et les bureaux d’enregistrement devraient fonctionner sur le même terrain, sur la même longueur d’onde. Nous nous sommes mis d’accord avec l’ALAC sur cela. Il faudrait analyser les données pour savoir s’il y a des complications liées à la compétition et les lois en général, les lois de confidentialité.

Lorsqu’il s’agit de l’ICANN et de l’élaboration des politiques, il faut que cela corresponde au processus ascendant. Lorsqu’il s’agit du WHOIS, par définition, cela correspond à cela. Pourquoi ne demande-t-on pas un rapport là-dessus ? N’est-ce pas quelque chose que vous devriez faire ?

LORI SCHULMAN :

Peut-être. C’est pour cela que nous en parlons aujourd’hui. Nous avons une conversation sur nos inquiétudes et sur la façon dont nous pourrions résoudre ces problèmes. Donc la question ici, c’est de savoir comment nous allons gérer nos efforts.

Nous avons de nouvelles lois au niveau de la communauté européenne et il nous faut essayer de comprendre comment nous allons travailler avec ces lois. Il nous faut étudier la question, à savoir si on a besoin de prendre de nouvelles initiatives. Peut-être qu’il serait bon de faire une demande de rapport après la mise en œuvre des 28 pays. Il faudrait s’y prendre à l’avance pour analyser les tendances mondiales et l’ICANN fait cela très bien. Souvent, on étudie un peu comment les choses sont faites au sein de l’Union européenne. Il y a des partenaires au sein de l’Union européenne qui ne peuvent être accrédités seulement s’ils suivent les lois de l’Europe. Il y a beaucoup d’exigences différentes. Il y a de nouvelles lois qui sont axées sur la cybersécurité qui font partie de ces nouvelles tendances, justement. Examiner ces tendances et pouvoir comprendre ce que vont faire les 27 États, cela nous aidera. Pour l’instant, je pense que c’est encore trop tôt.

CHRIS BUCKRIDGE : J’ai Thomas qui veut prendre la parole aussi, je pense.

THOMAS RICKERT : Je voudrais réagir rapidement sur ce qu’a dit Becky par rapport au RGPD.

Par le passé, l’ICANN a échoué à répondre aux lois liées à la vie privée en Europe. Pas seulement cela, mais ce sont quand même des lois qui existent depuis une vingtaine d’années. Ils ont été notifiés, on leur a dit qu’ils n’étaient pas conformes. Le RGPD, ce n’est pas la seule raison pour réagir maintenant aux nouvelles lois qui vont être mises en œuvre.

et CSG

FR

On a eu une discussion à savoir si on devrait même mentionner le RGPD dans notre rapport. Nous ne voulions pas que les réactions soient seulement axées sur le RGPD.

Les lois qui émergent maintenant existaient déjà à l’époque dans d’autres juridictions, dans d’autres parties du monde. Peut-être qu’on devrait s’écarter un peu et ne pas forcément demander à la communauté de l’ICANN de réagir à ces lois, peu importe d’où ils viennent, des pays dont ils sont membres.

PHILIPPE FOUQUART :

Lorsqu’il s’agit de ce rapport, en tant que question, sachez que beaucoup d’entre nous savent très bien que nous n’avons pas de version préliminaire, de rapport préliminaire axé sur les lois nationales. On ne va pas commencer à travailler sur cela, maintenant, c’est une cible qui bouge sans arrêt. Il y aura le temps de le faire. Il n’y a pas de contraintes pour l’instant. Ce n’est pas le bon moment.

BECKY BURR :

Je ne suggère pas que ce soit le bon moment. Je voulais juste que l’on soit tous sur la même longueur d’onde ici. Je suis complètement d’accord. La dernière chose qu’on veut faire, c’est de réagir à des exigences ou à des directives qui n’ont pas été encore transposées, qui n’ont pas été appliquées ou exécutées de 27 manières différentes.

Il y a eu beaucoup de changements sur ces lois de la confidentialité des données. Cela inclut les lois qui ont été émises aux États-Unis. Les États ont déjà copié ou mis en œuvre des lois qui ressemblent au RGPD. Je

et CSG

FR

sais, on parle encore du RGPD, mais je voulais juste m’assurer que je comprenne bien de quoi on parlait et de quelle était la direction de la réflexion.

Je pense que nous sommes en accord en disant que nous ne savons pas ce qui va se produire dans cette transposition. Il serait donc prématuré d’agir maintenant. Il y a des processus qu’il faut suivre dans les statuts constitutifs, à savoir quand on doit publier un rapport, donc on ne veut pas faire de jugement précoc. Mais c’est tout de même utile pour moi d’en savoir un peu plus pour comprendre la conversation. Mason et moi avons participé à d’autres réunions sur le sujet, mais cette conversation est très utile.

CHRIS BUCKRIDGE :

Nous promettons de ne pas rentrer trop en détail là-dessus. Merci tout de même des informations, c’est une conversation qui nous est très utile.

Maintenant, nous allons passer aux prochaines questions.

PHILLIPE FOUQUART :

Nous allons passer à la question liée aux amendements relatifs à l’utilisation malveillante du DNS. Je réalise que dans le texte, nous n’avons pas dit utilisation malveillante du DNS.

C’est à savoir s’il y a eu des consultations entre le Conseil d’Administration et le département juridique pour voir si ces amendements seraient exécutoires, seraient appliqués. La

et CSG

FR

communauté pourrait contribuer à cette conversation. Nous avons parlé avec nos collègues de la NCPH et nous aimerions savoir comment nous pouvons contribuer si besoin.

THOMAS RICKERT :

Merci Philippe. Lorsque nous avons discuté de cela aujourd’hui, il serait bon d’en apprendre un peu plus en utilisant les données statistiques que nous avons reçues. Nous voudrions parler du niveau d’utilisation malveillante mais spécifiquement ce qu’il s’agit des parties contractantes qui n’ont pas répondu auparavant. Est-ce que ces parties répondent maintenant que nous avons modifié le contrat ?

Le deuxième point serait que maintenant que nous avons mis en place cet amendement, est-ce que l’on peut appliquer et faire quelque chose justement contre ces parties qui ne font rien contre ces cas d’utilisation malveillante ? Il y a des parties qui n’ont pas réagi auparavant. Est-ce que ces parties vont faire face à une désaccréditation ? Parce qu’évidemment, ce n’était pas fait pour faire la police un peu par rapport à ces personnes qui n’avaient pas répondu ou qui n’avaient pas réagi au rapport. Ces nouvelles données pourraient peut-être nous aider à appliquer les nouvelles décisions.

CHRIS BUCKRIDGE :

Je vais passer la parole à Sally Costerton pour qu’elle puisse répondre sur cela.

et CSG

FR

SALLY COSTERTON :

Merci. Merci Chris et merci Philippe pour la question.

Lorsqu’on parle de la question de la conformité, sachez que nous avons une équipe de 15 personnes qui ont travaillé sur ces amendements pour l’obligation du combat contre l’utilisation malveillante du DNS. Nous sommes en plein processus en ce moment, mais pour ces nouvelles obligations par rapport aux DNS, nous pensons avoir les bons résultats.

Jamie et moi avons travaillé sur cela. Nous avons cartographié les exigences, nous ne savons pas exactement combien nous allons en recevoir, mais nous essayons d’être le plus flexibles possible. Ainsi, quand nous mettrons en œuvre un budget, nous saurons comment agir.

En outre du personnel, nous nous préparons dans d’autres domaines. Nous continuons à gérer les données. Et nous continuons à faire nos rapports vers la communauté. L’équipe va publier un rapport sur les nouvelles exigences axées sur l’utilisation malveillante. Nous allons faire un rapport pour ce qui est des obligations liées aux opérateurs de registre et aux bureaux d’enregistrement. Nous allons étudier ces tendances avec le temps. Par exemple, nous avons détaillé le nombre de plaintes vis-à-vis de l’abus du DNS, nous avons le nombre de cas, nous voulons savoir si les parties contractantes ont pris les mesures nécessaires pour atténuer ces problèmes. Nous savons exactement quand il y a eu une action et quand il n’y a pas eu. Nous voulons essayer de faire une analyse granulaire, à savoir qui fait quoi et quels sont les résultats de cela. Nous en avons parlé beaucoup durant nos réunions. Cela, pour nous, est une priorité importante. Nous voulons essayer de comprendre, nous comme la communauté, ce que nous

faisons maintenant et sur la base de ce que nous avons appris, ce que nous faisons différemment. Je peux vous assurer que nous y travaillons.

Les tableaux de bord que nous avons mis en œuvre vont continuer à mesurer les résultats de ces amendements. Nous allons essayer de mesurer l’impact mais le département de conformité a une certaine visibilité pour étudier ces différents cas, mais pas tous les cas d’utilisation malveillante pour être claire. Nous devons en avoir connaissance pour pouvoir intégrer ces données dans notre rapport. Nous devons faire très attention de pouvoir continuer à travailler de manière simplifiée sur le processus.

Durant cette réunion, je voulais vous rassurer. Nous avons là un partenariat. C’est un projet nouveau et entre nous, entre les communautés. Entre nous, le Conseil d’Administration et la communauté, nous savons qu’il y a beaucoup d’intérêt sur ce sujet. Alors que le contrat va entrer en jeu en phase de mise en œuvre, nous voulons nous assurer que le dialogue continue sur la manière dont nous allons gérer ces indicateurs et ces tableaux de bord. Ce n’est pas pour dire que nous n’avons pas de connaissances, mais nous continuons à travailler sur ce projet.

PHILIPPE FOUQUART :

Merci beaucoup Chris et merci Sally. Merci pour tout cela. Cela répond effectivement. Je m’attendais à ce que ce rapport soit soumis à des commentaires de la part de la communauté. Évidemment, il y a toujours de la place pour l’amélioration, donc n’hésitez pas.

et CSG

FR

SALLY COSTERTON : C’est évidemment le cas, il y a de la place pour les commentaires.

CHRIS BUCKRIDGE : Mason.

MASON COLE : Je voudrais rapporter quelque chose.

D’abord, merci Sally pour cette mise à jour. C’était très utile. Je pense que cela ramène à la question que Jamie nous a donnée la dernière fois.

Par rapport à cet enjeu, il y a quelque chose qui dit que la chambre des parties non contractantes essaie de soulever cet enjeu et d’amener les prochaines étapes en ce qui concerne le combat contre l’utilisation de malveillance. Cela nous permettra d’amener de l’information plus vraie contre les statistiques sur l’utilisation malveillante du DNS. On en a parlé, c’est très important. Il ne faut pas seulement travailler sur les données, mais vraiment mettre en œuvre celles-ci. On veut améliorer les niveaux de responsabilité, améliorer la lutte contre l’utilisation malveillante du DNS. On veut vraiment que ce soit le cas. Nous aimerions, en tout cas, encourager cette conversation.

TRIPTI SINHA : Merci pour cette question. Nous aimerions voir les résultats de ces amendements et voir quel type d’informations nous retenons de cela. Nous commencerons cette discussion à partir de ce moment-là. Nous

et CSG

ne sommes pas encore à ce niveau granulaire d’informations, mais merci d’avoir amené cette question sur la table.

SARAH DEUTSCH : Juste pour vous dire que nous sommes au courant au niveau du CSG qu’il y a une utilisation malveillante systémique du DNS. Notre objectif, c’est d’essayer de comprendre quel type d’utilisation malveillante peut être considérée comme systémique et d’autres comme une utilisation malveillante.

EDMON CHUNG : Une question. Qu’est-ce que vous voulez dire par niveau de responsabilité ? Est-ce qu’on parle au niveau des opérateurs de registre ou des bureaux d’enregistrement ?

MASON COLE : Pour simplifier, en réalité, il y a des moments où il y a un bureau d’enregistrement qui utilise de manière malveillante des centaines de noms de domaine. Et l’idée, au lieu de regarder nom de domaine par nom de domaine, on peut annuler cette utilisation malveillante si on s’attaque à la source du problème. Est-ce que cela vous aide ?

EDMON CHUNG : Oui, merci.

et CSG

CHRIS BUCKRIDGE : Je ne vois pas d’autres questions. Je crois que c’est bien plus clair. Merci pour cette discussion.

Philippe, je vous redonne la parole pour la prochaine question.

LORI SCHULMAN : Nous avons parlé énormément du RDRS ces derniers jours, qui est très important pour le CSG. C’est vraiment un de nos enjeux prioritaires et c’est pour cela que je pose cette question aujourd’hui. Je vais peut-être modifier un peu ma question. Vu les conversations qu’on a déjà eues, je voulais faire un rapport, mais je crois que cette information est disponible facilement. Nous avons eu une session ouverte aujourd’hui du CSG sur les expériences de ce système. Nous avons des diapositives de très haut niveau, nous avons partagé des histoires. Je veux remercier Sally, je veux remercier toutes les personnes qui ont passé du temps sur ce projet, parce que ce sont des personnes qui sont toujours très accessibles, qui reçoivent des retours et qui nous ont permis de créer ce projet des histoires sur le RDRS. Nous avons pu vraiment avancer ces processus et cela va vraiment nous être utile. Je voulais vraiment vous dire que ce projet existait.

Je vais poser ma question. En ce qui concerne les données en elles-mêmes et en mettant le DNS de côté, nous avons souvent des résultats, nous avons plus de résultats, nous avons souvent des retours très positifs sur cet espace centralisé et nous avons des modèles également qui existent. Bien sûr que nous faisons face à des défis. Certaines parties sont assez compliquées. Parfois, il faut cliquer plus de 35 fois pour

et CSG

FR

atteindre certaines parties du RDRS. Parfois, les pouvoirs délégués ne sont pas forcément faciles d’accès. Nous en avons déjà parlé dans nos réunions. Et il y a d’autres enjeux logistiques qui posent parfois question et qui sont assez difficiles à dépasser.

Nous avons compris ce matin que cela dépendait vraiment des points de vue de la part des bureaux d’enregistrement. Ils apprécient vraiment cela. Ils voudraient que nous améliorions ces petits problèmes. Mais après ces deux ans de tests, nous avons de la demande pour que ce projet continue. Ma première question porte là-dessus : comment allons-nous nous assurer d’une mise en œuvre du RDRS après ces deux ans de tests ?

CHRIS BUCKRIDGE :

Je vais donner la parole à Sally. Mais je voulais vous dire que j’étais dans cette session ce matin, c’était une très bonne session et félicitations, bravo à vous Lori pour cette gestion. C’était très utile d’entendre de la part de différentes expériences. Merci vraiment pour cela. Je vais donner la parole à Sally.

SALLY COSTERTON :

Merci Lori, merci Chris.

Oui, nous en avons déjà parlé et c’est une question absolument fondamentale que vous posez. Pour les personnes qui le demandent, je pense qu’il y a plusieurs questions dans votre question, donc je vais être sûre de répondre à la bonne question.

La première question portait sur la facilité d’utilisation de la plateforme ; vous parliez des problèmes logistiques par exemple. La deuxième question, qui a toujours été un vrai enjeu dès le début de cette expérience, c’est de savoir comment nous nous assurons que ce projet soit mené à bien et soit durable. Comment encourage-t-on les demandeurs de faire des demandes ? Et comment fait-on en tant que personne qui demande ? C’est moi qui demande et c’est mon travail, il faut que je cherche cette information. C’est évidemment le cas, mais je veux revenir un peu en arrière.

Lorsque nous avons décidé de créer cette plateforme en tant que communauté, nous voulions trouver une meilleure manière ou une manière plus facile de résoudre ces problèmes d’accès aux données. Nous avons décidé de faire une expérience de deux ans. C’était une expérience pilote et il y a eu un engagement au sein de l’organisation et avec les parties prenantes – on parlera de cela d’ailleurs après.

Mais nous avons beaucoup travaillé dans la communication. Nous avons essayé d’atteindre de nouvelles audiences, des gens qui n’étaient pas du tout au sein de la bulle ICANN. Nous leur avons demandé : « S’il vous plaît, utilisez cet outil, il est là pour vous. » Et ce que nous avons découvert, c’est que lorsque l’on a demandé aux gens de participer dans cette expérience pour qu’on voit ce qui se passerait dans le futur, cela a fonctionné, même si les personnes ne viennent pas du monde de l’ICANN. Mais lorsque nous ne sommes pas clairs, lorsque nous ne disons pas que c’est une expérience, c’est à ce moment-là que nous faisons face à des problèmes. Cela nous a pris des semaines et quelques

mois pour comprendre, pour créer ce dialogue et pour réaliser cela. Nous en avons reparlé ce matin, nous avons dit que c’était exactement le problème.

La question, c’est comment formule-t-on notre demande ? Et ça, c’est fondamental. Nous travaillons avec les groupes pour s’assurer que nous soyons au même niveau, que nous faisons la même chose, que notre matériel de communication soit harmonisé, que nous donnions les mêmes mots, les mêmes phrases. C’est un vrai problème, c’est un vrai enjeu et c’est là-dessus que nous travaillons, pas seulement sur ce contexte, mais surtout sur les retours que nous recevons.

Cela m’amène à la deuxième partie de la réponse. Pour cela, lorsque nous avons compris la manière de récolter les données, d’utiliser cette plateforme, c’est l’objectif : d’utiliser cette plateforme, de la rendre facile d’utilisation. Ce n’est pas le seul objectif, mais la question, c’est de savoir si les bureaux d’enregistrement vont contribuer à cette plateforme parce que c’est un échange. C’est pour cela que nous travaillons et nous l’avons compris. C’est aussi une expérience d’avoir compris cela. Qui donne quoi et qu’est-ce que nous faisons une fois que nous avons récolté ces données ?

Et là-dessus – je sais que vous le savez déjà, mais c’est pour à le monde ici que je m’adresse –, une fois que nous avons récolté ces données, une fois que nous avons récupéré les retours, souvent, nous discutons de la plateforme. Nous demandons des retours sur la plateforme et nous ramenons ces retours vers le conseil de création et nous ramenons ces retours vers les parties prenantes pour pouvoir améliorer et ajuster

et CSG

FR

cette plateforme, pour la rendre plus facile d’accès. Cela ne se fait pas tous les jours, nous ne changeons pas les choses tous les jours. C’est un processus qui prend du temps. Mais merci pour ces commentaires. D’ailleurs, c’est un plaisir.

Mais sinon, si nous ne faisons pas cela, cette expérience n’irait pas au-delà des deux ans. Et ça, c’était votre autre question. Comment fait-on pour que notre travail soit plus long ? Désolée d’avoir pris autant de temps.

LORI SCHULMAN :

Je voulais répondre à certaines choses que vous avez dites.

Je voulais vous dire que oui, au niveau de la communauté de la propriété intellectuelle, nous disons que c’est un test bêta. C’est pour cela que nous effectuons ce travail. Nous utilisons également des personnes qui sont des experts dans leur domaine, qui participent à cette plateforme pour avoir leur point de vue juridique.

Mais ici, je pense qu’il y a peut-être un manquement. On en a parlé hier et j’aimerais partager ces pensées avec tout le monde. C’est très clair que lorsqu’on a commencé ce projet, c’était un projet pilote de deux ans pour récolter des données et s’assurer que ce système devienne de plus en plus sophistiqué et de plus en plus efficace.

Mais ce que nous avons vu une fois que ce programme a été lancé, c’est que j’ai des membres qui me posent des questions. Alors, je remets ma casquette de la propriété intellectuelle. On nous demande s’il y aura un système de centralisation après ces deux ans – c’était une question.

et CSG

FR

Mais il y a une deuxième question qui sous-tend la première, c’est : comment fait-on pour donner des suggestions dans deux ans ? Et une fois que l’on a un produit qui fonctionne plutôt bien et qui pourrait être commercialisé où il y a des demandes, des réponses, des informations qui sont partagées, cela a énormément de sens. Est-ce que l’idée, c’était juste de faire quelque chose pendant deux ans qui fonctionne ou pas ? Je ne vois pas quel est l’intérêt pour les personnes qui testent de manière bétail. C’est mon inquiétude.

CHRIS BUCKRIDGE : Il y a Edmon qui veut prendre la parole mais tout d’abord, allez-y Sally.

SALLY COSTERTON : Je vais vous donner un peu mon opinion sur cela.

Le but de cette expérimentation que nous avons fait avec bêta, c’est de pouvoir en faire l’examen. Nous avons assez de substance pour pouvoir étudier un peu les données, à savoir ce que nous savons maintenant. Il y avait une séance où nous avons pu répondre aux questions. Je ne me souviens plus de ce que c’était, j’oublie, car la réunion a déjà été très longue.

LORI SCHULMAN : C’est Michael Graham qui en a parlé, le trésorier de l’ICP.

et CSG

FR

SALLY COSTERTON :

Il a dit : « Je vois les résultats maintenant, mais je ne vois pas les résultats nécessaires pour pouvoir les mettre dans le budget de l’année fiscale 2025. » Je ne sais pas s’il y avait beaucoup de personnes qui ont participé à cette séance de questions et réponses. Nous sommes en cours de processus car nous avons encore une période de commentaires publics pour le budget 2025. Il y a des attentes et l’attente, c’était qu’on allait tout arrêter et ce n’est pas logique. En fait, il y aurait un chiffre spécifique en disant : « Ne vous inquiétez pas, nous avons assez de chiffres à analyser. »

La question est celle-ci. Alors que nous avançons, est-ce que l’examen va être continu ? Allons-nous fournir les données au Conseil d’Administration ? Est-ce que la révision va continuer ? Qu’est-ce que nous allons tirer de cette révision ?

Chris, je vous repasse la parole.

CHRIS BUCKRIDGE :

Je ne peux pas répondre.

TRIPTI SINHA :

Lori, est-ce qu’il y a des changements qui sont faits au sein de ce pilote de deux ans ? Nous avons déjà des données sur les performances. Nous aurons les différentes versions, version plus 1, plus 2, plus 3. Nous espérons que cela va fonctionner ainsi.

et CSG

FR

EDMON CHUNG :

Pour faire écho à ce qui a été dit, et je pense que Lori et d’autres personnes l’ont mentionné, il est bon de voir que le CSG fait la promotion de ce projet. Quand on parle des attentes de l’utilisateur, on veut parfois dire quelque chose de complètement différent. Ce sont des données qui ne peuvent pas forcément être collectées par la plateforme de l’ICANN.

Pour ce faire, je vous encourage de commencer à collecter d’autres données. Les données, si on les examine en passant par des demandes légitimes, est-ce que nous avons les réponses à temps ? Est-ce qu’on a demandé directement aux bureaux d’enregistrement ? Nous, on ne peut pas forcément le faire, mais peut-être pouvez-vous le faire, ce genre de données pour nous informer pour des discussions futures. On pourrait faire des demandes légitimes ou pas forcément légitimes mais voir quelles sont les réponses. Ce ne sont pas forcément des données que la plateforme ICANN peut collecter. Ce genre d’expérience d’utilisateur, c’est quelque chose que vous pourriez étudier, mais ce n’est pas quelque chose que la plateforme ICANN peut collecter. D’autres utilisateurs, d’autres personnes pourraient peut-être en faire la collecte.

LORI SCHULMAN :

Nous n’encourageons pas seulement la phase de test avec des demandes légitimes. Je ne pense pas que c’est très simple pour le système, franchement.

Nous avons entendu les bureaux d’enregistrement et nous ne sommes pas prêts à faire des demandes non légitimes. En tant que personne morale, je vais supposer que ma demande est légitime. Je ne sais pas comment cela fonctionnerait pour un chercheur, par exemple.

Lorsqu’il s’agit de la légitimité, en fait, c’est ça la question. Dans beaucoup de cas, nous quand nous parlons de données – je n’ai pas mes chiffres devant moi d’ailleurs –, nous avons des rapports de différents membres de l’IPC et d’autres organismes. Nous savons que certaines demandes qui ont été soumises, par exemple des demandes qui sont faites par les forces de l’ordre, quand il y a des demandes axées sur les marques déposées par exemple, nous savons que l’on peut faire une demande d’UDRP sans avoir le nom. On reçoit les données liées au WHOIS, mais pour éviter cette prochaine étape de déposer un dossier, la meilleure pratique, c’est de faire son enquête en tout premier. C’est là où il y a quand même encore un peu de friction, car il faut comprendre au niveau communautaire des deux côtés, de la demande de la part du demandeur et de la part du répondeur. Savoir ce qui est vraiment légitime pourrait nous aider pour qu’on puisse faire un test plutôt équilibré.

CHRIS BUCKRIDGE :

Merci Lori.

J’ai une file d’attente pour des prises de parole.

et CSG

MASON COLE : Lorsqu’il s’agit de notre opinion à la BC, je suis d’accord avec ce qu’a dit Lori. Nous savons qu’il est encore tôt pour ce système, que nous en apprenons encore des deux côtés. Mais à la BC, nous sommes inquiets sur ces données qui ne sont pas encore collectées. Il y a des données qui pourraient être collectées qui pourraient être utiles.

Par exemple, je vais faire une analogie. C’est une analogie avec un caddy de course qu’on utilise quand on achète en ligne. Vous faites une demande, vous allez sur le RDRS, vous faites une demande, vous voulez en apprendre plus sur tel ou tel nom de domaine et vous voulez savoir si ce nom de domaine est hébergé par un bureau d’enregistrement qui ne participe pas. Vous allez peut-être abandonner le système à ce moment-là, mais au lieu d’abandonner le système, on veut savoir si cette demande a compté. Les données reçues pourraient être utiles. Elles pourraient vraiment nous donner des idées sur les demandes qui sont faites au WHOIS. J’espère que vous avez compris.

CHRIS BUCKRIDGE : Sally, allez-y.

SALLY COSTERTON : De notre côté, nous collectons les données, nous savons exactement le nombre de domaines qui sont non-participants.

et CSG

-
- MASON COLE : Si je comprends bien, si je fais une demande de nom de domaine et si je ressors du RDRS, à ce moment-là, les données sont encore collectées malgré mon abandon de recherche ?
- SALLY COSTERTON : C’est une question très spécifique, mais je pense que oui.
- ELEEZA AGOPIAN : Il y a des indicateurs dans le rapport – je vais mettre cela dans le chat – , mais nous collectons toutes les demandes. Nous collectons le nombre de personnes qui participent et qui ne participent pas et toutes les demandes qui sont faites. Je vous mettrai les chiffres qui correspondent à ces indicateurs dans le chat.
- JIM GALVIN : J’écoute cette discussion sur les statistiques, sur ces méthodes granulaires de faire les choses. Et Lori disait tout à l’heure, pourquoi participer si on ne va pas obtenir les données ? Je veux revenir sur la mission de base du RDRS. L’intention, c’était de pouvoir permettre au Conseil d’Administration de considérer les recommandations du SSAD. Je pense que toute donnée que l’on obtient nous fournit des informations. Toutes ces données sont utiles, même les réponses négatives que nous recevons. Ce qui est important, c’est d’informer sur la prochaine étape, à savoir ce que nous allons faire. Ensuite, quelles sont les considérations pour les politiques à élaborer ? Quels sont les points importants ? Le SSAD est un système qui regroupait tout cela. Il y avait là des détails spécifiques, à savoir qui obtenait les données et

pourquoi. Comprendre les demandes qui étaient faites dans le système et comprendre les réponses qui étaient reçues, c’est utile et c’est très important. Ces données sont importantes.

On vient de parler de nouvelles méthodes plus granulaires. Le Conseil d’Administration est très intéressé à travailler avec le personnel pour augmenter ces méthodes granulaires d’obtenir les données. Nous ne recevons les données que mensuellement en ce moment, mais nous sommes très intéressés de le faire plus souvent et à essayer de mieux comprendre ces données. Comme l’a dit Sally, nous voulons améliorer cette méthode.

Si vous avez plus de renseignements utiles, que pensez-vous ? Qu’est-ce qui nous serait utile pour en apprendre plus et pour pouvoir nous informer sur le RDRS ? Qu’est-ce qui va se produire dans l’avenir ? Nous avons fait ce pilote pendant deux ans, mais il nous reste beaucoup à faire.

LORI SCHULMAN :

Nous avons bien compris. C’est pour cela que nous continuons vraiment et que nous appuyons ces efforts.

Je voulais juste injecter un peu de réalité dans le monde réel, comme pour les bureaux d’enregistrement qui font face aux réglementations différentes dans le monde réel et nous aussi dans nos organisations. Nous avons 30 000 membres dans notre organisation qui seraient tout à fait prêts à faire des demandes à un système centralisé à propos des données. Je sais qu’il y aura des tests qui devront être faits. Il n’y a pas

100 % de garanties sur les informations reçues. J’insiste là-dessus. Mais si on vous demande d’aller quelque part et de faire une demande et que vous continuez à faire cette demande et que les réponses continuent à être faibles, peu importe la demande, si les réponses sont faibles, la demande va échouer et c’est ce qui m’inquiète.

Maintenant, je suis très prudente, je sais que c’est juste un test. On ne va pas forcément obtenir tout ce que l’on veut, mais on essaie d’obtenir ce dont on a besoin. Nous avons besoin de savoir quelles sont les informations que nous pouvons fournir.

Je vais mettre une adresse e-mail et nous espérons pouvoir envoyer des informations toutes les semaines. Je vous encourage à suivre cela, à suivre les informations que nous allons continuer à envoyer. Nous avons un questionnaire que nous utilisons et ce questionnaire arrive à la fin des réponses qui viennent des bureaux d’enregistrement. C’est en petites lettres, ce n’est pas surligné, cela vous dit seulement « Répondez à notre questionnaire ». Il nous faudrait peut-être faire mieux. Mais ce que j’entends aussi, c’est qu’après tous les clics et après toutes ces réponses, non-réponses ou réponses partielles, est-ce que les personnes voient vraiment qu’on leur envoie un questionnaire ou est-ce qu’ils en ont déjà assez de ce qu’ils ont déjà fait ? Ils ne voient pas cette demande de questionnaire. Il faudrait mettre cela en lettres plus importantes, peut-être souligner cela. Pour obtenir des informations sur ce test, ce serait très utile. Pour l’instant, cela m’effraie parce que ce questionnaire ne reçoit pas les réponses que nous attendons et nous avons beaucoup de personnes qui effectuent des recherches là-dessus.

et CSG

FR

Steve Crocker effectue des recherches. Nous voulons obtenir le plus d’informations possible et il nous faudrait des réponses à ce questionnaire.

CHRIS BUCKRIDGE : Jim veut prendre la parole. Nous avons Sally aussi. Simplifiez les choses, soyez brefs parce que nous avons encore deux questions et nous voulons avoir le temps de les poser. Allez-y, Jim.

JIM GALVIN : Oui, très rapidement et pour rester positif et constructif, votre problème ici, c’est de ne pas avoir de réponse. Je crois que ce dont vous parlez, c’est d’avoir des réponses et pas forcément les réponses auxquelles vous vous attendez. Le Conseil d’Administration est très intéressé par la qualité des réponses et par la granularité de ces réponses. Nous avons ce questionnaire qui nous permet de demander si c’est possible d’atteindre ce niveau de granularité qu’on aimerait. C’est important d’avoir ces données, c’est bien sûr important. Je ne sais pas si on a besoin des 30 000 dont vous parliez, mais nous sommes conscients du fait que la majorité des personnes qui répondent n’ont pas de données et nous voudrions explorer et comprendre pourquoi c’est le cas, parce que cela nous permet de comprendre ce dont nous avons besoin pour un système SSAD.

LORI SCHULMAN : Deux réponses. D’abord, la question est de savoir si on a des réponses, peu importe le type de réponse. Ensuite, la deuxième question, c’est de

et CSG

FR

savoir si les réponses que l’on a sont de bonne qualité. Ce sont deux choses qui sont très importantes.

SALLY COSTERTON :

Il y a énormément de choses dans ces réponses. Nous sommes toujours ouverts à des retours et bien sûr, vous pouvez parler directement aux bureaux d’enregistrement. Le comité a ce rôle aussi et vous pouvez directement rentrer en contact avec les bureaux d’enregistrement et avoir ce type de discussion. Ils sont très ouverts à cela et ils veulent que nous fassions cet effort collaboratif ensemble. Nous ne voulons pas nous mettre au milieu ; nous voulons soutenir cela, nous voulons avoir des retours. Mais je pense que plus la discussion est directe, plus elle est constructive. Donc, merci beaucoup pour ces suggestions. Je voulais juste rajouter ce point. Merci beaucoup.

CHRIS BUCKRIDGE :

Sarah.

SARAH DEUTSCH :

Quelque chose qui a été mentionné par Jim, quand le SSAD a été créé, il y avait ce mot de divulgation dans le nom. La question, c’était d’avoir ces données, mais je crois qu’il fallait 37 clics pour atteindre les données qui nous intéressent. Je crois que c’est important de comprendre que c’est un test, mais c’est un test qui est constant, qui est statique. Parce que si nous avons les mêmes questions à la chambre des parties contractantes, il y a cette question qui pourrait être résolue grâce aux enseignements que nous pouvons tirer des derniers mois.

et CSG

FR

Lorsqu’on a un rejet, cela nous donne peut-être plus d’informations que l’on en attend. On pourrait peut-être résoudre ces questions, surtout si c’est une réussite. C’est quelque chose sur laquelle tout le monde pourrait travailler ensemble. Peut-être qu’on pourrait étudier les données là-dessus.

CHRIS BUCKRIDGE : Très bien. Nous allons nous arrêter ici pour cette question. Merci pour cette discussion très intéressante. Je crois qu’il restait une question de la part du CSG.

LORI SCHULMAN : Juste pour suivre, on avait posé la question et je ne vais pas attendre de répondre aujourd’hui, mais je crois que nous avons demandé ce que vous pouviez partager avec la communauté. Est-ce que vous pourriez écrire une réponse au CSG ? Nous en serions très reconnaissants. Merci beaucoup.

PHILIPPE FOUQUART : Notre dernière question porte sur une analyse des risques, pour dire cela comme cela, en ce qui concerne les prochains événements qui auront lieu qui sont liés aux SMSI +20.

Pour vous donner un peu de contexte, l’unité constitutive des fournisseurs de services Internet a créé un questionnaire pour la commission des Nations Unies sur la science et la technologie qui tiendra un événement en mai. Je pense que l’objectif de cela était de

mettre l’ICANN au-devant de la scène et de promouvoir notre modèle multipartite. C’était vraiment l’objectif, c’est ce que nous avons fait.

Mais si nous allons plus loin et allons plus en avant que la simplicité du soutien que nous pourrions avoir, l’idée, c’est vraiment d’avoir des segments dans lesquels notre mission pourrait être plus à risque que d’autres en ce qui concerne les grandes corporations, par exemple les grandes entreprises sur le serveur racine, mais pas forcément quelque chose qui pourrait être repris. La gestion du DNS par les grandes entreprises, la question se pose parce que c’est ce qui se passe, c’est la mise en œuvre des corporations. Je pense à voix haute, les exemples ne sont peut-être pas justes, mais voilà une manière d’illustrer ce que je voulais dire par une analyse de risques. Qu’est-ce que nous risquons le plus dans ces événements ? Et nous apprécions peut-être cette réponse. Peut-être que nous ne voulons pas partager cela avec tout le monde parce que nous connaissons le système mieux que personne, mais nous aimerions qu’il y ait une réflexion sur cette question et que vous puissiez nous partager votre point de vue. Je sais que d’autres membres parlent au nom de l’ISPCP, mais nous participerons à ces événements multilatéraux. Merci.

CHRIS BUCKRIDGE : Je crois que Tripti va répondre à cela.

TRIPTI SINHA : Merci Philippe d’avoir apporté cette question.

Le Conseil prend vraiment cette question à cœur et nous savons qu’il y a énormément d’événements qui vont se passer cette année, une combinaison d’événements cette année et l’année prochaine. Nous avons hâte à cet événement du SMSI +20, au sommet de l’avenir et à ce pacte numérique mondial des Nations Unies.

Les Nations Unies maintenant nous poussent vers un modèle tripartite pour les gouvernements, les entreprises et la société civile. Quand nous voyons cette discussion que nous venons d’avoir, qui est de dire que la société civile, plus des experts, plus des individus techniques ne sont pas pris en compte et s’ils ne sont pas pris en compte, on n’atteindra pas ce niveau de granularité des données qui est important pour l’ICANN qui permet de développer des protocoles, nous prenons cette question très à cœur parce que nous risquons beaucoup dans la balance.

Sally, de manière interne, a déjà créé un modèle là-dessus. Je vais lui donner la parole très rapidement. Mais juste pour vous dire que lors du forum sur la gouvernance de l’Internet dans le passé, je ne sais plus exactement quand, j’étais assez surprise et de la bonne manière de voir le soutien pour un modèle multipartite. Mais il y a une vraie volonté de la part des Nations Unies de passer à un multilatéralisme et pour moi, c’est un vrai problème. Si nous nous dirigeons dans cette direction, c’est un vrai problème parce que cette discussion que nous venons d’avoir ne pourrait pas avoir lieu dans un modèle multilatéral, parce que les gouvernements seuls seraient à la table et les experts seraient laissés pour compte. De manière très intéressante, Sally va parler de

et CSG

FR

différentes modalités et de différentes possibilités avec différentes équipes. Je vais lui donner la parole pour qu’elle nous donne son point de vue.

SALLY COSTERTON :

Merci Tripti. Oui, question fondamentale, vraiment. Qu’est-ce que nous faisons pour cela ? Pendant cette réunion, nous allons annoncer le début de ce que nous appelons le réseau de sensibilisation du SMSI, qui est un projet de facilitation pour faire plusieurs choses. D’abord, avoir cet espace de coordination entre nous, parce que ce sommet arrive dans toutes les réunions que nous avons eues de manière bilatérale parce que c’est ce que Tripti a dit, les gouvernements sont très intéressés par cela. Nous savons que nous avons besoin, dans notre communauté, de l’expérience technique de la communauté technique. Et la question, c’est de savoir ce qui se passe ?

La deuxième question, c’est qu’est-ce que cela veut dire ? Parce qu’après tout, c’est très compliqué de comprendre cela. Il y a énormément de groupes, y compris des groupes dans notre propre communauté, qui veulent comprendre et qui veulent être impliqués. Mais c’est tellement compliqué de comprendre ce qui se passe et il y a énormément de données.

L’équipe dont Tripti parlait – et nous avons de la chance à l’ICANN d’avoir énormément de ressources disponibles, nous avons l’équipe de projet, nous avons une équipe de planification, ce que vous pourriez appeler un secrétariat de l’ICANN, nous avons Carlos qui gère cela... Ici,

nous avons une liste d’e-mails, nous avons des formations. Nous avons une session jeudi après-midi ici qui va parler de cela, vous pourrez avoir plus d’informations à ce moment-là et sur notre site Web.

Autre chose que nous faisons, c’est de partager des informations. Nous tous et toutes, nous le faisons et merci de l’avoir soulevé. C’est quelque chose que vous pouvez faire vous-mêmes. Vous pouvez poster des choses sur la page pour pouvoir partager ces informations avec tout le monde. Cela évite la duplication des données, parce que parfois, il y a les grands ccTLD qui font énormément de création de contenu. Il y a énormément de contenu qui a été créé sur bien des sujets. Mais si on ne le sait pas, c’est difficile de ne pas vouloir recréer ces données. C’est pour cela que cette *mailing list* existe. Cela nous permet de faire un travail de coordination tous ensemble.

Je pense que votre question ici sur les risques, il y a une vraie troisième question, c’est de savoir ce que nous voulons faire, comment nous voulons travailler ensemble pour interpréter, pour analyser toutes ces questions. Ici, il faut que l’on soit prudent parce que je pense que vous avez raison. Nous ne voulons pas mettre cela sur le site Web parce que ce serait bien trop fou. En réalité, nous avons une responsabilité de savoir ce que nous publions, ce que nous partageons et ce que nous ne partageons pas. Mais en réalité, il y a des arguments ici pour faire cela ou pas. Qu’est-ce que cela veut dire ? Quels sont les risques ? Qui dit quoi ? Qu’est-ce que cela veut dire pour d’autres ? Et qu’est-ce que cela veut dire pour notre groupe ?

et CSG

FR

Ce que je veux vous dire à votre groupe, si vous voulez que nous venions directement vers vous pour discuter, pour vous expliquer, nous pouvons le faire, nous pouvons organiser des réunions bilatérales. N’hésitez pas. Si vous avez des questions, nous le ferons.

PHILIPPE FOUQUART : Merci beaucoup Tripti, merci Sally. Nous avons hâte de pouvoir lancer ce type d’échanges.

Juste pour revenir sur cette question du matériel, des ressources disponibles, je suis sûr que ce que je vais dire s’applique à l’ISPCP et s’applique à d’autres unités constitutives aussi : la variété des ressources disponibles est ici pour que nous l’utilisions de manière interne pour partager avec nos délégations nationales. Ce sont des enjeux complexes. Cela parle des ODD également. Il y a énormément d’enjeux et parfois, c’est assez difficile de s’y mettre vraiment, parce que plus on a de ressources prêtes à l’emploi qui couvrent plusieurs concepts, le mieux cela sera. Merci.

SALLY COSTERTON : Je suis entièrement d’accord, Philippe. Nous nous assurons de ce que nous pouvons prédire, en tout cas, nous allouons suffisamment de ressources du personnel et suffisamment de temps là-dessus, parce que nous avons besoin d’avoir des experts sur ces sujets. Nous les avons, mais nous devons nous assurer que ces ressources qui sont créées soient des ressources accessibles, des PDF, des présentations que vous pouvez prendre et utiliser. L’idée, c’est vraiment de créer des

et CSG

FR

ressources et de vous dire : « Allez-y, utilisez-les. » Nous vous entendons et merci de l’avoir redit parce que c’est fondamental.

CHRIS BUCKRIDGE : Merci Sally, merci Philippe.

Je vous dis que nous avons 45 secondes avant la fin de la session. Si Philippe a des derniers mots à dire.

PHILIPPE FOUQUART : Merci beaucoup pour cette discussion très importante.

CHRIS BUCKRIDGE : Merci. Il a été très important pour nous d’avoir ce type de discussion également. Merci de votre présence ici. J’ai vraiment apprécié cette discussion avec vous. Et je pense que cette séance est désormais levée. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]